

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° IAL06030061120 du 03 Février 2006 mis à jour le 20 novembre 2006

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune LE CANNET code postal 06110
15 Boulevard Saint Charles

Référence cadastrale BC 511

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit oui X non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation oui non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé oui non X

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation	Crue torrentielle	Remontée de nappe
Avalanche	Mouvement de terrain	Sécheresse
Séisme	Cyclone	Volcan
Feux de forêt X	autre	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé oui non X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit * oui non X

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique
-----------------	----------------------	---------------

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia zone Ib X zone II zone III Zone 0

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait de plan cadastral

Extrait de la carte d'aléa du PPRn d'incendie de forêt prescrit le 30.01.02.

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom
rayer la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom
rayer la mention inutile

9. Date à le

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

JURIS URBA SUD

NICE

12 Av Auber – Le Palais Flora

☎ : 04.93.88.61.48 (L.G.)

Fax : 04.93.88.63.13

SERVICE D'URBANISME

Conseil en Urbanisme

D.JACQUET. D.E.S. Droit privé option notariat

ANTIBES

2 Place Général de Gaulle

06600 ANTIBES

☎ : 04.92.90.44.00

Fax : 04.92.90.44.01

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

15 Boulevard Saint Charles

LE CANNET

Cadastrée : BC 511

❖ Situation du bien au regard des plans de prévention de risques naturels prévisibles :

✓ Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt prescrit le 30.01.2002 : à titre d'information et au regard de la carte d'aléa, le bien est situé dans un secteur d'aléa très faible.

❖ Situation du bien au regard des plans de prévention de risques technologiques prévisibles :

✓ Il n'existe pas de plan de prévention des risques technologiques sur la commune du Cannet qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

❖ Situation du bien au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité :

✓ Ce bien est situé en zone sismique n°1b (sismicité faible). En cas de construction, le maître d'ouvrage veillera par conséquent à respecter les règles de construction issues des prescriptions de l'arrêté du 29.05.1997 et du décret n° 91-461 du 14.05.1991 modifié par le décret n°2000-892 du 13.09.2000.

Département :
ALPES MARITIMES

Commune :
LE CANNET

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/11/2010
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

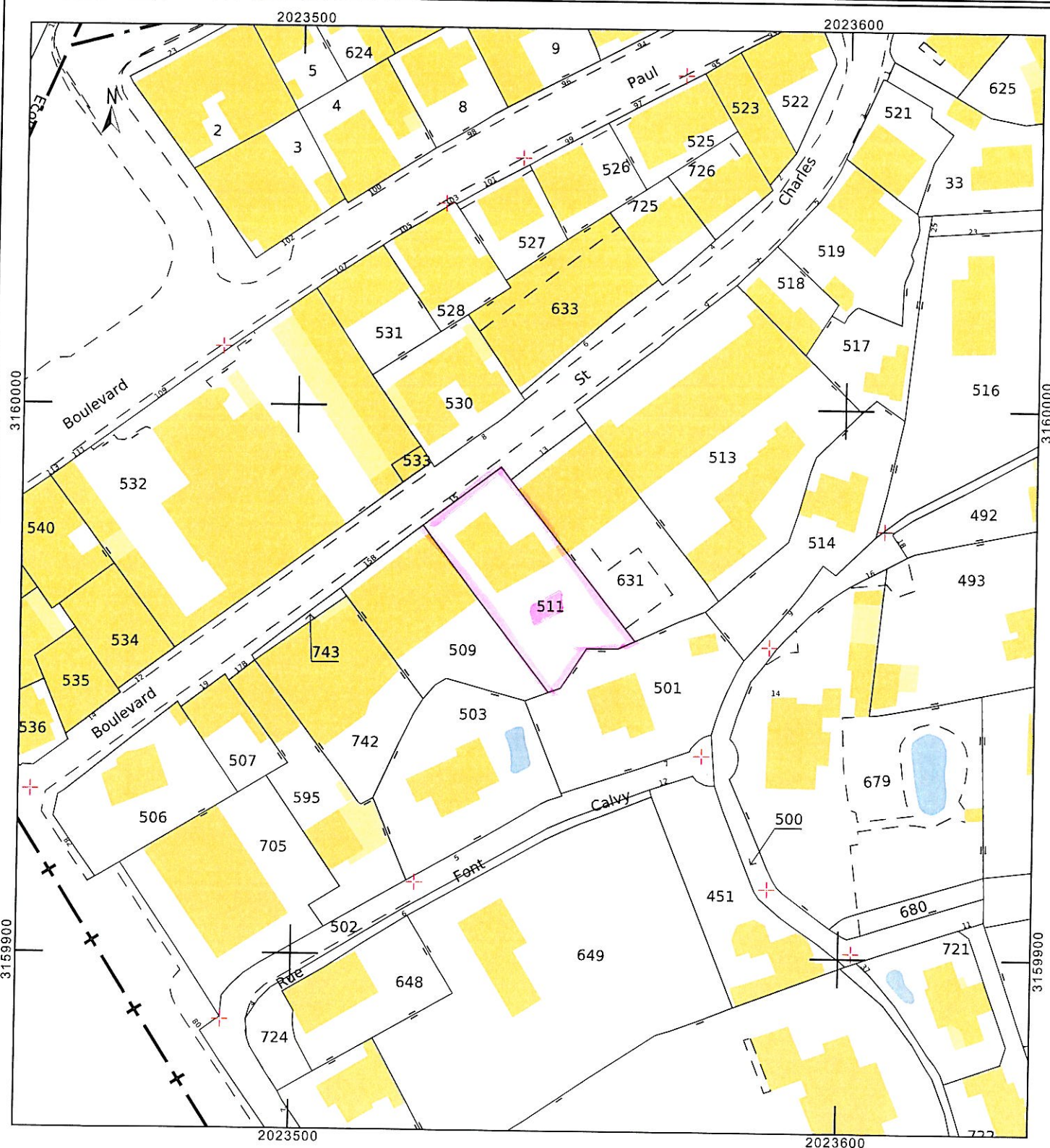
©2010 Ministère du budget, des comptes
publics et de la réforme de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ANTIBES
40, chemin de la colle B.P. 129 06164
06164 Juan- les- Pins Cedex
tél. 04.92.93.77.33 -fax 04.92.93.30.66
cdif.antibes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :



Commune LE CANNET

Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt

Carte d'Aléa

-  Limites commune
-  $P < 350$: Très faible
-  $350 < P < 1700 \text{ Kw/m}$: Faible
-  $1700 < P < 3500 \text{ Kw/m}$: Moyen
-  $3500 < P < 7000 \text{ Kw/m}$: Elevé
-  $P > 7000 \text{ Kw/m}$: Très élevé

